

## Le Burundi réduit les taxes sur les produits vivriers face à la crise alimentaire

@rib News, 07/03/2017 &ndash; Source Xinhua Les taxes sur les produits vivriers seront bientôt réduites pendant une période de 3 mois, en guise de solution à la crise alimentaire survenue au cours de la première saison culturale (septembre 2016-janvier 2017), affirme un communiqué du conseil des ministres tenu en fin de semaine dernière et rendu public lundi. Le 19 février dernier, les 121 députés de l'Assemblée nationale burundaise (chambre basse du parlement bicaméral burundais), ont recommandé au gouvernement du président Pierre Nkurunziza, de procéder à la réduction des taxes sur les produits vivriers, et d'exonérer ceux en provenance de l'étranger pour "pallier au déficit alimentaire en la matière".

Cette recommandation est l'émanation d'une enquête réalisée par la commission parlementaire en charge de l'Agriculture et de l'Environnement en novembre dans 12 provinces burundaises (Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rutana et Ruyigi). Face à la détérioration de la situation alimentaire et à la flambée des prix des denrées alimentaires qui en découle, a expliqué le ministre burundais des Finances Domitien Ndiwokubwayo qui a défendu les "réaménagements" réglementaires ad hoc, il s'avère urgent de détaxer certaines denrées alimentaires importées, afin que celles-ci soient à la portée de la bourse de la majorité de la population burundaise. "Compte tenu du fait que le déficit alimentaire est ponctuel à cause des aléas climatiques de la dernière saison culturale, et que la situation se sera normalisée dans quelques mois avec la saison pluvieuse qui semble rassurante, il est proposé que ces exonérations soient limitées à une période de trois mois", a-t-il insisté. Le ministre Ndiwokubwayo a bien précisé que pour éviter une interprétation "erronée, large et abusive", la liste des denrées alimentaires visées par cette décision gouvernementale, sera établie par voie réglementaire. La mise en &oeil;uvre effective de cette décision portant réduction des taxes sur les produits vivriers, a-t-il ajouté, a nécessité l'amendement de trois lois, sur proposition du ministre Ndiwokubwayo. Pour sa part, le ministre en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, Déo-Guide Rurema, a défendu au cours de ce conseil des ministres, des projets de loi visant l'augmentation de la productivité agricole pour le moyen et long terme. Il s'agit du projet de loi portant régionalisation de l'agriculture au Burundi et de celui relatif à la subvention des semences. La régionalisation de l'agriculture et la subvention des semences, a fait remarquer le ministre Rurema, sont deux programmes nationaux complémentaires pour "faire baisser" l'insécurité alimentaire et accroître les revenus des ménages à travers l'augmentation de la productivité agricole. "Bien que des potentialités agricoles transparaissent des résultats des études pédologiques déjà menées en matière d'aptitudes des sols et des recherches agronomiques dans les différentes régions naturelles burundaises, force est de constater cependant que ces études sont peu exploitées au détriment de la productivité", a-t-il souligné. Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), environ trois millions de personnes, soit près d'un quart de toute la population burundaise, serait victime de cette crise alimentaire, qui sévit dans le pays depuis septembre dernier. Pour y faire face, le ministre burundais des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Alain-Aimé Nyamitwe, a déjà fait appel à la solidarité internationale, en direction des organisations humanitaires.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});